

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****18167821***

Je

DÉPOSÉ AU GREFFE LE**06 NOV. 2018**Greffier
TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**MONITEUR BELGE****19 -11- 2018****BELGISCH STAATSBAD****N° d'entreprise : 0633.571.336****Dénomination**(en entier) : **I-MAGIX**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme**Adresse complète du siège : Boulevard Delwart 60, 7500 Tournai****Objet de l'acte : Démission et nomination d'un administrateur**

Extrait de l'assemblée générale écrite du 20/12/2017:

Les décisions suivantes sont prises.

1. D'accepter la démission de la société en commandite simple Wood Sales & Investments, Bakkerhoekstraat 20, 8890 Moorslede représentée par son représentant permanent, Mr. Wim Debackere, Bakkerhoekstraat 20, 8890 Moorslede, comme administrateur de la Société avec effet immédiat.
L'assemblée remercie la société en commandite simple Wood & Sales Investments pour les services rendus et lui donne la décharge en ce qui concerne l'exercice de son mandat à ce jour.
2. De nommer comme administrateur de la Société, qui accepte, la société en commandite simple Ludo Ruysen, Kreefthoeveweg 10, 2812 Mechelen, représentée par son représentant permanent Mr. Ludovicus Ruysen, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui doit délibérer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020. Sauf décision dérogatoire de l'assemblée générale des actionnaires, le mandat d'administrateur sera non rémunéré.
3. Le conseil d'administration est donc à présent composé comme suit:
 - Mr. Philippe Lhomme;
 - La société en commandite simple QIQ Cinema, représentée par QIQ SPRL, représentée par son représentant permanent Mr. Jan Staelens;
 - La société anonyme Déficom Group, représentée par son représentant permanent, Mr. Pieter D'Haeseleer;
 - La société en commandite simple Ludo Ruysen, représentée par son représentant permanent Mr. Ludovicus Ruysen;

QIQ Cinema scs, Administrateur délégué

Représentée par QIQ sprl, représentée par son représentant permanent
Jan Staelens

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/11/2018 - Annexes du Moniteur belge